



Amiens, le 8 juin 2017

Vincent BELLEGUEULLE  
Secrétaire Académique

A :  
**Madame le Recteur**

**Objet :**

Accès à la hors-classe des enseignants certifiés SII

Madame le Recteur,

Suite à la réunion de la CAPA ayant à examiner les propositions de promotion à la hors classe des professeurs certifiés, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des collègues enseignant les disciplines de Science Industrielle de l'Ingénieur.

En effet, nous avons à cette occasion signalé qu'un nombre certain de ces collègues (12 précisément) se sont vu opposé un avis défavorable de l'Inspection, avec pour conséquence possible le blocage de leur carrière. Pour un tiers d'entre eux, cela a en effet eu pour conséquence une radiation de fait du tableau, alors qu'ils pouvaient prétendre, au vu de leur barème, à une promotion.

Or, cette discipline comptabilise un peu plus de 26 % du total des avis défavorables du tableau d'avancement (46 en tout), alors qu'elle ne représente que 3 % des promouvables.

La proportion d'avis défavorables de cette discipline (12) sur le nombre de promouvables de la discipline (95) est de 12,63 %, soit un collègue sur huit.

C'est un écart considérable avec les autres disciplines, comme, par exemple :

- Allemand : 0%
- Anglais : 0,72% (3 avis défavorable sur 417 promouvables)
- Arts plastiques : 1,40% (1 avis défavorable sur 73 promouvables)
- Lettres classiques : 0%
- Mathématiques : 1,87% (3 avis défavorable sur 417 promouvables)

Nous avons indiqué lors de la réunion que, s'il peut y avoir des différences entre les disciplines, l'ampleur de l'écart nous semble de nature à rompre l'égalité de traitement entre les collègues.

De même, elle interroge sur les critères appliqués par les inspecteurs de SII pour motiver leurs avis, ainsi que sur l'efficacité de l'aide et de l'accompagnement pédagogiques qui ont pu leur être apportés. C'est un constat d'échec de l'action de l'inspection, qui ne peut se contenter, pour être légitime dans son action, d'évaluer, mais doit aussi avoir « pour objectif principal l'accompagnement et la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation » (circulaire n° 2015-207 du 11-12-2015).

Cette situation est d'autant plus inacceptable que les collègues de cette discipline ont été confrontés à une réforme d'ampleur, contestée par les principaux intéressés, entraînant une redéfinition de leurs champs disciplinaires, et une mise en difficulté dans leurs pratiques. Pour eux, il s'agit donc d'une double peine : d'une part devoir quasiment changer de métier, et d'autre part être victimes d'une évaluation particulièrement sévère, voire discriminatoire, dont les chiffres que nous venons de citer sont la démonstration.

Nous sollicitons donc votre intervention auprès des corps d'inspection pour que soit envisagée avec plus de bienveillance les situations de ces collègues dans le cadre des avis formulés, et que les critères de formulation d'avis défavorables à ces promotions soient a minima harmonisés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame le Recteur, à notre respect ainsi qu'à notre attachement au service public d'éducation.

Vincent BELLEGUEULLE  
Secrétaire académique